Informations de base

2015/2551(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les fosses communes du village d'Ornithi - dans la partie occupée de Chypre - contenant les restes de personnes portées disparues originaires d'Assia **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Chypre	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/02/2015	Décision du Parlement	T8-0038/2015	Résumé
12/02/2015	Résultat du vote au parlement		
12/02/2015	Débat en plénière		
12/02/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2015/2551(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0150/2015	10/02/2015	
Proposition de résolution		B8-0153/2015	10/02/2015	
Proposition de résolution		B8-0155/2015	10/02/2015	
Proposition de résolution		B8-0156/2015	10/02/2015	
Proposition de résolution		B8-0157/2015	10/02/2015	
Proposition de résolution		B8-0159/2015	10/02/2015	

Proposition de résolution		B8-0161/2015	10/02/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0038/2015	12/02/2015	Résumé

Résolution sur les fosses communes du village d'Ornithi - dans la partie occupée de Chypre - contenant les restes de personnes portées disparues originaires d'Assia

2015/2551(RSP) - 12/02/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 543 voix pour, 43 voix contre et 62 abstentions, une résolution sur les fosses communes du village d'Ornithi - dans la partie occupée de Chypre - contenant les restes de personnes portées disparues originaires d'Assia.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent que suite au bombardement du village d'Assia, le 14 août 1974, par les forces aériennes turques, 106 habitants du village ont disparu. Par la suite des recherches ont été effectuées au printemps 2009, dans la région d'Ornithi, un village situé à 4 kilomètres à l'ouest du village d'Assia aux cours desquelles des fosses communes ont été mises au jour indiquant que les dépouilles identifiées par des tests ADN, étaient celles de 71 civils portés disparus à Assia le 21 août 1974.

Les députés indiquent que la Cour européenne des droits de l'homme a, concernant les Chypriotes grecs disparus et leurs familles, conclu à une **violation continu**e de l'article 2 de la convention (droit à la vie) en ce que les autorités turques n'avaient pas mené d'enquête effective visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues.

Les députés rappellent en outre qu'à ce jour 2 001 Chypriotes sont portés disparus (1 508 Chypriotes grecs et 493 Chypriotes turcs).

Dans ce contexte, les députés condamnent le transfert à Ornithi des restes des dépouilles, un fait qui témoigne d'un manque manifeste de respect envers les personnes disparues. Ils soulignent l'urgence de la situation pour les familles des personnes disparues, 41 ans après leurs disparitions et appellent à une relance des recherches des disparus avec l'appui du Comité des personnes disparues à Chypre (CPD).

Ils exhortent tout particulièrement la Turquie et son gouvernement à cesser de transférer les dépouilles provenant des fosses communes et à respecter le droit international en la matière en donnant accès sans réserve aux archives militaires et aux zones militaires pour procéder aux exhumations.

Les députés demandent en outre à la Turquie de:

- mettre intégralement en œuvre l'obligation qui lui incombe d'indemniser les familles des personnes disparues à la suite de la décision de la CEDH;
- autoriser l'accès aux zones qui ont été qualifiées de militaires si des éléments portent à croire que des sépultures de personnes disparues s'y trouvent;
- transmettre sans plus tarder des informations sur les personnes disparues.